APPUYER LA PRATIQUE ARTISTIQUE :

Innovation et développement du secteur

La composante **Innovation et développement du secteur** du programme *Appuyer la pratique artistique* finance les projets des groupes et organismes canadiens, inuits, métis et ceux issus des Premières Nations, ainsi que des rassembleurs culturels et des professionnels des arts. Les subventions encouragent les initiatives qui renforcent et améliorent le soutien aux artistes du Canada.

Vous pouvez soumettre pour:

* une subvention de projet pour un projet unique;
* une subvention composite se déroulant sur une période de 1 à 3 ans pour plusieurs projets.

Vous pourriez être admissible à l’[Aide à la production d’une demande](https://conseildesarts.ca/financement/aide-supplementaire), c’est-à-dire à une somme servant à payer quelqu’un qui vous aidera avec le processus de demande si vous éprouvez des difficultés et que vous vous définissez comme :

* individu sourd, malentendant, handicapé ou vivant avec une maladie mentale;
* individu des Premières Nations, des Inuits ou des Métis confronté à des obstacles linguistiques, géographiques ou culturels.

**Type de subvention** –[projet](http://conseildesarts.ca/glossaire/projet)ou [composite](http://conseildesarts.ca/glossaire/composite-subvention)

**Date(s) limite(s) et annonce des résultats** – Veuillez consulter la page [Dates limites et annonce des résultats](https://conseildesarts.ca/financement/subventions/dates-limites)

**Montant de la subvention**

* demandes de projet – normalement jusqu’à concurrence de 50 000 $ (pour des montants plus élevés, voir ci-dessous)
* demandes composites – normalement jusqu’à concurrence de 50 000 $ par année (pour des montants plus élevés, voir ci-dessous)

Des montants plus élevés (jusqu’à 100 000 $ pour des subventions de projets et jusqu’à 100 000 $ par année pour des subventions composites) pourraient être considérés pour les activités dont les coûts sont élevés en raison de la durée du projet, les coûts liés à l’accessibilité, le nombre de personnes impliquées ou les exigences techniques ou autres liées au projet. Si vous demandez un montant supérieur à la limite habituelle, vous devez fournir une explication adéquate. Autrement, le montant accordé pourrait être réduit si la subvention est octroyée.

**Limites pour les demandes**

* Vous pouvez présenter 2 demandes à cette composante par année (du 1er janvier au 31 décembre), mais seulement une fois pour une subvention composite. (Consultez la page [Dates limites et annonce des résultats](file:///\\EPROD-ST-FILE01\Public\AGPD\0.%20DG's%20Office\Grant%20Program%20Operations\Document%20Production\1.0%20Guidelines%20forms\1.1%20GRANTS\4002%20-%20Sector%20inn%20&amp;%20dev\2021-22\May%202022\9%20Previews\Dates%20limites%20et%20annonce%20des%20résultats)pour connaître la date limite de la composante Innovation et développement du secteur).
* Vous pouvez présenter 2 demandes dans un même concours (soit 2 subventions de projet, ou une subvention de projet et une subvention composite), tant que les deux demandes portent sur des activités différentes et indépendantes.
* Pour les demandes de projet à cette composante : chaque année (du 1er janvier au 31 décembre), vous pouvez recevoir un maximum de 100 000 $.

# Je veux présenter une demande — Que dois-je savoir d’autre?

Si vous ne l’avez pas déjà fait, vous devez vous inscrire dans le [portail](https://mademande.conseildesarts.ca/Default2.aspx) au moins 30 jours avant la date à laquelle vous souhaitez soumettre une demande.

# Candidats - Qui peut soumettre une demande?

Les types de candidats potentiellement admissibles à cette composante sont notamment :

* les professionnels des arts et rassembleurs culturels
* les professionnels des milieux artistique et culturel des Premières Nations, des Inuits et des Métis
* les groupes et collectifs d’artistes
* les groupes et collectifs d’artistes des Premières Nations, des Inuits et des Métis
* les groupes et collectifs d’architecture
* les organismes artistiques
* les organismes des Premières Nations, des Inuits et des Métis
* les organismes nationaux de service aux arts
* les groupes ou organismes de soutien et plateformes partagées
* les festivals, diffuseurs et réseaux de tournée
* les éditeurs de revues et d’ouvrages littéraires
* les agences et organismes de services de gestion

Votre admissibilité à cette composante est déterminée en fonction de votre profil créé sur le portail.

Du financement ciblé sera disponible afin d’assurer un soutien équitable pour les candidats qui se sont auto-identifiés, dans le portail du Conseil des arts en cochant les cases réservées aux groupes prioritaires identifiés (candidats de diverses cultures, sourds ou handicapés, de langue officielle en situation minoritaire, et des communautés autochtones).

Pour être admissible à une subvention composite, vous devez avoir reçu au moins 1 subvention composite ou 2 subventions de projet du Conseil des arts au cours des 5 dernières années. Ceci exclut les subventions pour les composantes suivantes : Perfectionnement professionnel, Activités à petite échelle, Déplacements, Représentation et promotion, Traduction, l’accélérateur de création, les initiatives de Francfort, Connexion création, Présent numérique, Pulsion numérique, le Fonds d’urgence relatif à la COVID-19, Accroître étape 1 et le Fonds de rapprochement Canada-Corée. (Seuls les agents et les gérants peuvent inclure la composante Représentation et promotion dans leurs calculs de 2 subventions en 5 ans).

Les organismes recevant actuellement une subvention de base peuvent demander une subvention pour un projet dont la nature diffère des activités habituelles de l’organisme. Vous devez démontrer en quoi le projet diffère de ses activités régulières et correspond aux objectifs visés de la composante. Les organismes qui reçoivent présentement des subventions de base ne sont pas admissibles aux subventions composites.

# Activités - Pour quelles activités puis-je soumettre une demande?

Les projets présentés au titre de cette composante doivent correspondre à l’une des catégories suivantes :

* **Enrichissement ou développement des pratiques dans le secteur artistique** : adaptation ou exploration de structures ou de systèmes, développement de plateformes (y compris numérique), de modèles d’affaires ou de modèles de soutien.
* **Appui de l’apprentissage ou d’un progrès continu** : mentorat ou développement professionnel d’artistes ou de travailleurs du milieu artistique, création de réseaux.
* **Rassemblement, collaboration et échange** : recherche, diffusion, partage ou publication de connaissances, réseautage.

Activités admissibles : La planification, le développement ou la mise en œuvre de projets qui appuient, renforcent ou améliorent le secteur artistique pouvant inclure :

* Activités associées à des services de représentation ou de gestion qui profiteront à des artistes, groupes ou organismes artistiques du Canada.
* Plateforme (y compris numérique) ou service de production ou de gestion profitant à plusieurs artistes, groupes ou organismes artistiques du Canada.
* Publication d’écrits fondamentaux ou explicatifs touchant le secteur des arts.
* Activités de développement organisationnel, par exemple l’exploration de nouveaux modèles d’affaires ou de nouvelles pratiques de gestion (voir ci-dessous).
* Occasion de collaboration et possibilité d’apprentissage commun, réseautage, échange de ressources (y compris les programmes de mentorat).
* Organisation de conférences, de symposiums et d’ateliers.
* Recherche sectorielle.
* Mise en œuvre et adoption de nouvelles technologies.

Les organismes recevant actuellement un financement de base ne peuvent pas présenter de demande pour des activités de développement organisationnel.

Les organismes qui ne bénéficient pas actuellement d'un financement de base et dont l’appartenance à un groupe prioritaire désigné est validée sont encouragés à présenter une demande pour des activités de développement de leurs capacités organisationnelles. Les groupes prioritaires désignés comprennent les candidats de diverses cultures, sourds ou handicapés, de langue officielle en situation minoritaire, et des communautés autochtones.

Les activités proposées doivent entraîner des retombées sur la communauté ou sur le secteur artistique qui vont au-delà d'un profit ou d’un avantage personnel pour vous, votre groupe ou votre organisme.

**Vous ne pouvez pas présenter de demande**pour des activités de création et de présentation, des activités se déroulant avant la date de limite, celles qui sont financées par une autre subvention du Conseil des arts ou celles qui figurent sur la [liste générale des activités non admissibles](http://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/presenter-une-demande-de-subvention/liste-generale-des-activites-non-admissibles).

# Dépenses - Qu'est-ce qui est admissible?

* Toutes les dépenses directement liées aux activités.
* Certaines dépenses associées à une création artistique qui appuie un projet de développement sectoriel plus vaste (ne pouvant excéder 10 % du montant total de la subvention demandée, jusqu’à concurrence de 5 000 $).
* Les coûts associés, par exemple, à des cérémonies ou à la rétribution ou au paiement d’aînés ou de gardiens du savoir traditionnel autochtones.

**Activités et dépenses non admissibles :**

* Dépenses récurrentes associées au fonctionnement ou à du soutien opérationnel (activités ou salaires du personnel permanent, etc.).
* Dépenses en immobilisation couvrant des travaux de construction ou de rénovation.
* Création ou mise à jour de sites web personnels, organisationnels ou institutionnels.
* Projets dont les coûts sont principalement associés à la recherche ou à la création, la

production ou la présentation d’œuvres ou de créations artistiques.

Pour les projets dont l’objectif premier est la création, la production ou la présentation artistiques, veuillez prendre connaissance des programmes [Explorer et créer](https://conseildesarts.ca/financement/subventions/explorer-et-creer) et [Créer, connaître et partager : arts et cultures des Premières Nations, des Inuits et des Métis](https://conseildesarts.ca/financement/subventions/creer-connaitre-et-partager?_ga=2.109962243.722439481.1645565497-1137470283.1616426676).

Pour les projets qui visent à élargir ou à renforcer les liens avec le public avec des présentations artistiques, veuillez prendre connaissance des programmes [Rayonner au Canada](https://conseildesarts.ca/financement/subventions/rayonner-au-canada?_ga=2.9915699.722439481.1645565497-1137470283.1616426676) ou [Créer, connaître et partager : arts et cultures des Premières Nations, des Inuits et des Métis](https://conseildesarts.ca/financement/subventions/creer-connaitre-et-partager?_ga=2.109962243.722439481.1645565497-1137470283.1616426676).

# Évaluation — Comment se prennent les décisions?

C’est un [comité d’évaluation par les pairs](file:///\\EPROD-ST-FILE01\Public\AGPD\0.%20DG's%20Office\Grant%20Program%20Operations\Document%20Production\1.0%20Guidelines%20forms\1.1%20GRANTS\4002%20-%20Sector%20inn%20&amp;%20dev\2021-22\May%202022\9%20Previews\comité%20d’évaluation%20par%20les%20pairs) qui évalue votre demande de la composante **Innovation et développement du secteur** du programme *Appuyer la pratique artistique*, en s’appuyant sur les catégories et les critères pondérés suivants. Pour que votre demande soit considérée, vous devez obtenir une note minimale **dans chacune des catégories :**

**Pertinence 50%** (note minimale de 35 sur 50)

* Pertinence du projet, y compris le contexte et le besoin des activités et des services proposés
* Potentiel d’innovation ou d’un appui sectoriel accru ou de collaboration pour les activités et les services proposés

**Impact 30%** (note minimale de 15 sur 30)

* Potentiel du projet de favoriser le renforcement et le développement du secteur artistique
* Accessibilité des activités ou des services du projet à une représentation vaste et inclusive de votre communauté artistique, notamment en ce qui a trait à l’engagement et à l’inclusion des [peuples autochtones](http://conseildesarts.ca/glossaire/peuples-autochtones), des [groupes de diverses cultures](https://conseildesarts.ca/glossaire/groupes-de-diverses-cultures?_ga=2.98813849.600100359.1643923979-128723107.1635267798), des [personnes sourdes ou handicapées](http://conseildesarts.ca/glossaire/sourd-et-handicape), et des [communautés de langue officielle en situation minoritaire](http://conseildesarts.ca/glossaire/communautes-de-langue-officielle-en-situation-minoritaire).

**Faisabilité 20%** (note minimale de 10 sur 20)

* Votre capacité et votre expérience ainsi que/ou celles de vos partenaires pour mener à bien le projet
* Un budget réaliste, incluant d’autres sources de revenus et une utilisation efficiente des ressources

**Accessibilité, équité, diversité, justice sociale, et décolonisation (si cela s'applique au projet)**

Si votre projet proposé aborde les défis et les lacunes liés à l'accessibilité, l'équité, la diversité, la justice sociale, et la décolonisation, vous devez démontrer que :

* les protocoles culturels appropriés de la ou des communautés concernées sont respectés
* vous bénéficiez de la participation active, de la collaboration, de l'implication et de l'autonomisation de la ou des communautés touchées par le projet.

**Si votre réponse à ce critère est insatisfaisante, votre demande pourrait être jugée non retenue.**

# Renseignements requis et documentation d’appui — Qu’est-ce que je dois soumettre avec ma demande?

Lorsque votre inscription dans le portail sera complétée, vous devrez fournir des renseignements concernant :

* les objectifs, les buts et la justification du besoin de votre projet
* les connaissances ou les pratiques actuelles associées au projet provenant du secteur ou d’autres secteurs
* la description de votre projet (pertinence pour le secteur; retombées attendues; potentiel en matière d’impact, d’élargissement et d’adaptabilité; bénéficiaires ou public cible, etc.)
* le plan du projet, détail de la méthodologie et plan de diffusion des résultats dans le secteur des arts.

Vous devrez aussi inclure :

* un échéancier de projet d’une page (voir la liste de documents requis ci-dessous)
* un budget détaillé, incluant toute autre source de revenus et indiquant si ce financement est confirmé ou en attente)
* les biographies de tous les consultants, responsables des ateliers ou autres personnes clés dirigeant le projet
* une confirmation de l’appui ou de la participation des partenaires ou des participants au projet (soutien financier ou en nature et lettres précisant le rôle de chaque partenaire)
* des bibliographies, sommaires exécutifs ou des recommandations tirées de rapports pertinents (études de faisabilité, analyse des besoins, résultats d’enquête, etc.), le cas échéant
* pour les projets impliquant des groupes définis dans les critères d’évaluation, vous pouvez inclure jusqu’à trois lettres d’appui supplémentaires démontrant la collaboration et l’engagement de la communauté, et confirmant le respect des protocoles culturels.

# Versement de la subvention et rapports finaux

Si votre demande est retenue, vous devrez tout d’abord remplir le Formulaire d’acceptation de la subvention afin de recevoir votre subvention. Pour en savoir plus sur les responsabilités des bénéficiaires, cliquez [ici](https://conseildesarts.ca/financement/subventions/guide/si-vous-recevez-une-subvention).

Vous devrez remettre un rapport final dans les 3 mois suivant la fin du projet. Veuillez noter qu’aucun paiement ne peut être versé tant que tous les rapports finaux en retard n’ont pas été reçus et approuvés.

# Coordonnées

Avant de présenter une première demande à cette composante, nous vous suggérons de parler à un [agent de programme du Conseil des arts](mailto:appuyerlapratiqueartistique@conseildesarts.ca) au moins 2 semaines avant la date limite.

APERÇU : Formulaire de demande

Il ne s’agit pas d’un formulaire de demande officiel. Vous devez utiliser le portail pour présenter une demande.

Veuillez utiliser un formatage de texte simple si vous préparez votre demande à l’extérieur du portail. Le texte formaté emploie des caractères additionnels, et le formatage pourrait être perdu lorsque copié.

**\*** = requis

## DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

1. **Nommez votre demande.** (environ 10 mots) **\***

Ce nom vous permettra de repérer cette demande de subvention sur votre tableau de bord.

1. **Pour les groupes et les organismes, indiquez le nom de la personne-ressource responsable de la présente demande.**
2. **Résumez votre projet en une phrase.** Si possible, servez-vous de la formule ACTIVITÉ et DATES.(environ 25 mots) **\***

Par exemple, « Afin d’offrir un programme de mentorat à des artistes émergeants du jour/mois à jour/mois. »

Le Conseil des arts du Canada utilisera ce résumé dans ses rapports officiels.

1. **Date de début \***

Cette date doit être ultérieure à la date limite.

1. **Date de fin \***
2. **Type de subvention \***

**🞆 Projet 🞆 Composite**

Pour être admissible à une subvention composite, vous devez avoir reçu au moins 1 subvention composite ou 2 subventions de projet du Conseil des arts au cours des 5 dernières années. Ceci exclut les subventions pour les composantes suivantes : Perfectionnement professionnel, Activités à petite échelle, Déplacements, Représentation et promotion, Traduction, l’accélérateur de création, les initiatives de Francfort, Connexion création, Présent numérique, Pulsion numérique, le Fonds d’urgence relatif à la COVID-19, Accroître étape 1 et le Fonds de rapprochement Canada-Corée. (Seuls les agents et les gérants peuvent inclure la composante Représentation et promotion dans leurs calculs de 2 subventions en 5 ans).

1. **Veuillez choisir l’option qui décrit le mieux le type de projet que vous proposez :**

☐ **Enrichissement ou développement des pratiques dans le secteur artistique :** adaptation ou exploration de structures ou de systèmes, développement de plateformes (y compris numérique), de modèles d’affaires ou de modèles de soutien.

☐ **Appui de l’apprentissage ou d’un progrès continu :** mentorat ou développement professionnel d’artistes ou de travailleurs du milieu artistique, création de réseaux.

☐ **Rassemblement, collaboration et échange :** recherche, diffusion, partage ou publication de connaissances, réseautage.

☐ **Autre**

1. **Si vous avez coché « Autre », veuillez décrire le type de projet que vous proposez.** (environ 10 mots)

Ces renseignements aident le Conseil des arts à réunir des données sur le type de projets proposés au titre de cette composante.

1. **En consultant la section « Aperçu », décrivez les activités ou les services proposés et expliquez pourquoi ils présentent de l’intérêt pour vous, notamment en ce qui concerne les buts du projet et les retombées attendues. À quels besoins ou lacunes répondez-vous? En quoi l’approche que vous proposez est-elle novatrice ou favorise-t-elle le soutien ou la collaboration dans le secteur? Qui en seront les principaux bénéficiaires? Si des études, des rapports ou une expérience antérieure appuient la démarche, faites-y référence.** (Projet - environ 750 mots; Composite - environ 1000 mots). **\***
2. **Les organismes qui reçoivent présentement une subvention de base doivent expliquer en quoi les activités ou services projetés diffèrent de leurs activités régulières.** (environ 250 mots).
3. **En quoi votre projet propose-t-il de favoriser le renforcement et le développement des pratiques dans le secteur artistique? Si le projet comprend des activités de développement organisationnel, en quoi celui-ci contribuera-t-il à renforcer et à développer votre organisme, et comment ces bénéfices seront-ils partagés avec le secteur des arts?** (environ 250 mots) **\***
4. **Comment le projet proposé profitera-t-il à une représentation vaste et inclusive de votre communauté artistique, notamment en ce qui a trait à l’engagement et à l’inclusion de peuples autochtones, de groupes de diverses cultures, de personnes sourdes ou handicapées et de communautés de langue officielle en situation minoritaire?** (environ 250 mots). **\***
5. **Décrivez brièvement vos capacités et votre expérience ainsi que/ou celles de vos partenaires, ou encore expliquez pour quelle raison vous vous sentez prêt à entreprendre ces activités.** (environ 250 mots). **\***
6. **Si votre activité proposée porte sur les défis ou à saisir des occasions liés à l’accessibilité, l’équité, la diversité, la justice sociale ou la décolonisation, veuillez décrire votre relation avec ces défis ou ces communautés. Comment comptez-vous vous assurer du respect de protocoles culturels appropriés? Comment vous assurerez-vous de la participation, la collaboration, l’implication active et de l’autonomisation de la ou des communautés touchées par le projet?** (environ 250 mots)
7. **Si les activités que vous proposez touchent le savoir traditionnel, les langues ou la propriété intellectuelle culturelle autochtones, veuillez décrire la relation que vous entretenez avec ce contenu et la façon dont les protocoles appropriés sont/seront observés et traités.** (environ 100 mots)
8. **Si vous croyez qu’un aspect essentiel à la compréhension de votre demande n’a pas été abordé, indiquez-le ici.** (environ 250 mots)

Donnez ici des renseignements qui n’ont pas été mentionnés dans les questions précédentes.

1. **Il vous incombe de vous conformer à toutes les mesures régionales ou nationales relatives à la santé publique et aux voyages lorsque vous menez des activités financées par le Conseil des arts du Canada. Si des mesures de santé publique ou de voyage ont actuellement une incidence sur votre projet, décrivez les précautions que vous prenez pour vous conformer à ces mesures.** (environ 250 mots)

## BUDGET ET ANNEXES

1. **Complétez le document Budget et annexes. \***
2. **Montant demandé \***

Normalement, jusqu’à 50 000 $ pour les subventions de projet (ou 50 000 $ **par année** pour les subventions composites).

Des montants plus élevés (jusqu’à 100 000 $ pour des subventions de projets et jusqu’à 100 000 $ par année pour des subventions composites) pourraient être considérés pour les activités dont les coûts sont élevés en raison de la durée du projet, les coûts liés à l’accessibilité, le nombre de personnes impliquées ou les exigences techniques ou autres liées au projet. Si vous demandez un montant supérieur à la limite habituelle, vous devez fournir une explication adéquate. Autrement, le montant accordé pourrait être réduit si la subvention est octroyée.

Ce montant doit correspondre au montant demandé dans votre budget complété. N’inscrivez pas de dépenses non admissibles dans le cadre de cette composante.

Même si votre demande est retenue, il se peut qu’on ne vous accorde pas la totalité du montant demandé.

## DOCUMENTS REQUIS

1. **Veuillez joindre à votre demande un seul document PDF d’un maximum de 4 pages comprenant la biographie des principales personnes dirigeant le projet (consultants, aînés autochtones, responsables des ateliers, etc.). \***
2. **Veuillez joindre à votre demande un seul document PDF d’un maximum de 4 pages comprenant un tableau ou du texte et fournissant des renseignements sur les partenaires ou les participants du projet ainsi qu’une confirmation de leur appui ou de leur engagement, le cas échéant.**
3. **Veuillez joindre des bibliographies, des sommaires exécutifs ou** **des recommandations tirées de rapports pertinents (études de faisabilité, analyse des besoins, résultats d’enquête, etc.), le cas échéant. Veuillez ne pas joindre le rapport intégral.**
4. **Si le projet implique des groupes identifiés dans les critères d’évaluation, vous pouvez joindre jusqu’à 3 lettres d’appui démontrant la collaboration et l’engagement de la communauté, et confirmant le respect des protocoles culturels** (maximum d’une page par lettre).
5. **Veuillez joindre un échéancier du projet d’une page montrant les étapes que vous allez accomplir pour réaliser votre projet. \***